



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

Envoyé en préfecture le 25/11/2025

Reçu en préfecture le 25/11/2025

Publié le

ID : 074-217402627-20251120-049_2025-DE

S²LO

Délibération n°049 /2025

OBJET : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la rénovation et l'agrandissement du groupe scolaire communal

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des commissions à SCIENTRIER, sur convocation adressée à tous ses membres le treize novembre précédent, par Madame Patricia DEAGE, Maire en exercice de la Commune de SCIENTRIER.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 9

BARBIER Sarah, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Stéphane, DESALMAND Nadège, FLOQUET Sandra, Sophie PIEUCHOT

Absents : LAMBERT Adrien

Absents excusés : BERARD Nicolas

Procuration : FLOQUET Sandra pour BERARD Nicolas

Secrétaire de séance : BRON Isabelle

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que les bâtiments du groupe scolaire communal, construits il y a plus de trente ans, présentent aujourd'hui d'importants signes de vétusté (infiltrations d'eau, déperditions thermiques, menuiseries dégradées, configuration intérieure inadaptée, etc.) ne répondant plus aux normes énergétiques actuelles ni aux exigences de confort et de sécurité nécessaires pour l'accueil du jeune public.

Face à ce constat, la municipalité a engagé, en partenariat avec le CAUE de Haute-Savoie, une réflexion approfondie sur la rénovation et l'agrandissement du groupe scolaire afin d'assurer un accueil sécurisé, fonctionnel et durable des enfants de la commune, tout en s'inscrivant dans une démarche énergétiquement performante et respectueuse de l'environnement.

L'opération, d'un montant prévisionnel de 1 953 700,00 € HT, porte dans un premier temps sur la démolition et la reconstruction de l'école maternelle, constituant la première phase d'un programme global de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire.

Projet	Montant de la demande subvention	Montant du projet
Rénovation et agrandissement de l'école maternelle	800 000.00 euros	1 953 700,00 euros

Madame le Maire propose donc au Conseil municipal :

1. **D'APPROUVER** le projet de rénovation et d'agrandissement du groupe scolaire communal, tel que présenté ci-dessus ;
2. **D'AUTORISER** le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre des aides régionales à l'investissement, pour un montant de 800 000,00 € ;
3. **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document, contrat, ou convention afférent à cette demande, ainsi que tout acte nécessaire à la réalisation de cette opération ;

Ainsi fait et délibéré,
 Les jours, mois et an que susdit
 Pour extrait conforme
 Le Maire
 Patricia DEAGE

Le Secrétaire,


